

Commune de **Beyne-Heusay** |
Beyne-Heusay | Moulins-sous-Fléron | Queue-du-Bois | Bellaire



FLASH INFOS



Édito

Chers vous tous qui prenez le temps de nous lire,

À l'heure où je vous écris, la météo n'est pas folichonne, mais j'ose espérer que lors de la distribution de ce Flash Infos, le soleil sera de la partie. Et, comme un bonheur ne vient jamais seul, l'été qui s'annonce va nous rendre quelques libertés que la crise sanitaire avait mises entre parenthèses. Nous allons retrouver le plaisir d'aller boire un verre, de faire du sport, de profiter de nos amis et famille ...

Le collège et l'administration se penchent d'ores et déjà sur la façon de pouvoir reprendre cette vie collective qui nous manque tant. Nous envisageons la possibilité d'organiser des activités lors des fêtes locales, nous mettons sur pied (c'est le cas de le dire) une balade thématique, nous réfléchissons à la manière dont nous allons pouvoir reprendre nos organisations pour les jeunes et les moins jeunes.

Ce «bout du tunnel» que nous apercevons enfin nous le devons aux efforts de tout un chacun, et notamment aux bons chiffres de vaccination. À ce propos, je voudrais vous rappeler que, si vous rencontrez une quelconque difficulté, soit pour vous inscrire, soit pour vous rendre dans un centre de vaccination, vous pouvez prendre contact avec nos services¹, qui mettront tout en œuvre pour vous aider au mieux. C'est en prenant ensemble soin de tous que, dans quelques semaines, nous pourrons profiter du soleil en toute liberté et en toute tranquillité. Je vous souhaite un bel été où que vous soyez.

PS : Les chèques commerces 2021 seront bientôt dans vos boîtes aux lettres ;-))

Corinne Abraham-Sutera, Echevine - en charge de la vie associative, du 3^{ème} âge, de la personne handicapée, du tourisme et du commerce.

¹ Différents numéros pour répondre au mieux à votre demande :

Call center du CPAS pour toute question : 04.220.97.00

En cas de difficulté de locomotion, service IDESS pour se rendre aux centres de vaccination : 04.228.82.62

La plume à l'opposition

CDH/ECOLO+

Chercher des solutions pour répondre à des problèmes concrets : une des fonctions du conseil communal !

Le fléau des canettes et bouteilles en plastique dans la nature dérange tout le monde. La facture des déchets sauvages et dépôts clandestins est élevée : 84 millions d'euros chaque année en Région Wallonne – argent provenant des contribuables. Des décennies de sensibilisation, de campagnes d'affichage et d'amendes n'apportent pas le résultat souhaité. Le nombre de déchets sauvages croît chaque année.

Ces dernières semaines, le climatologue et professeur Jean-Pascal Van Ypersele, ainsi que le porte-parole de Test-Achats Jean-Philippe Ducart, ont insisté auprès du gouvernement wallon pour qu'il légifère rapidement en vue d'organiser la consigne sur les canettes et bouteilles en plastique. Le quotidien néerlandophone Het Belang van Limburg a publié les résultats d'un sondage auprès de plus de 6.000 lecteurs. 88% sont favorables à la consigne sur les canettes et les bouteilles.

La consigne sur les bouteilles en plastique et les canettes est en effet une des solutions de plus en plus évoquées pour lutter contre la prolifération de ces déchets, qui cause de grands dommages à l'environnement et aux animaux.

Les villes et communes d' Aubange, Awans, Baelen, Boussou, Beauraing, Beloeil, Bertogne, Ciney, Comines-Warneton, Colfontaine, Couvin, Dinant, Dison, Dour, Enghien, Floreffe, Florennes, Florenville, Genappe, Gerpinnes, Gesves, Hastière, Jalhay, Jemeppe-sur-Sambre, Les Bons Villers, Leuze-en-Hainaut, Lincent, Manhay, Martelange, Mettet, Malmedy, Marche, Mons, Neufchâteau, Olne, Onhaye, Profondeville, Plombières, Saint-Hubert, Soignies, Somme-Leuze, Soumagne, Spa, Theux,

Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Vresse-sur-Semois, Waimes et Yvoir ont toutes rejoint un appel allant dans ce sens, car les communes sont en première ligne et ont naturellement à cœur de sensibiliser le gouvernement wallon.

Par ailleurs, l'Allemagne et sept autres pays européens connaissent la consigne sur canettes et bouteilles en plastique depuis longtemps. Depuis 2016, huit pays européens ont décidé d'introduire ou d'élargir un système de consigne. La consigne réduit la présence de canettes et de bouteilles dans la nature de 70 – 90 %, a conclu l'étude de CE Delft commanditée par le gouvernement néerlandais, et parfaitement transposable à la situation belge. Autrement dit, s'il y a 10 canettes aujourd'hui, avec la consigne il en reste à peine moins de deux.

À Beyne-Heusay, nous avons porté la question au conseil communal, où les avis ont été longuement échangés. Nous étions tous d'accord pour dire que le débat méritait d'être approfondi. Le système de consigne, la meilleure solution ? La seule ? Notre groupe considère qu'elle ne doit pas être écartée. Mais surtout, nous pensons qu'il faut vraiment faire quelque chose pour que des milliers de canettes et de bouteilles en plastique ne se retrouvent plus dans la nature. Les dégâts sont importants. Quoi que l'on fasse, il faut faire quelque chose ! Alors sur ce thème, comme sur d'autres (nous avons déjà parlé ici des sentiers, des plaines de jeux, ...), nous continuerons à amener des idées sur la table du conseil communal. Et nous espérons que les citoyens, eux aussi, n'hésiteront pas à manifester leurs meilleures propositions !

Véronique De Clerck, Frédéric Fontaine, Serge Francotte, Annick Grandjean, Cédric Kempeneers, Marc Lambrecht, Christine Thirion.

ENSEMBLE

Depuis la dernière revue communale, les conseils communaux ont, entre autres, été axés sur le plan d'investissement communal (PIC) de la Place Edmond Rigo et le parc naturel du Ry-Ponet. A ce sujet, le projet de la ferme Sainte-Anne est momentanément gelé.

Nous y reviendrons ultérieurement lorsque les dossiers seront plus avancés.

Nous entendons suffisamment parler du Covid 19 mais nous tenons néanmoins à préciser que les derniers chiffres sont encourageants. Nous vous incitons à continuer les gestes barrières, à suivre les recommandations sanitaires pour ne pas réduire à néant les efforts consentis afin de pouvoir «reprofiter» le plus normalement possible de la vie sociale.

Nous nous permettons donc, sans vouloir donner de leçons, d'axer notre article sur «un été sans pesticides, riche en biodiversité». Soucieux de préserver la nature et attentifs à la biodiversité, nous pensons qu'une prise de conscience collective est nécessaire afin d'en freiner le déclin dans notre environnement proche.

Voici quelques moyens simples et efficaces si vous souhaitez que votre été soit accompagné de nombreuses espèces animales.

- La taille des haies après le 31 juillet.
- En agissant de la sorte, nous protégeons les oiseaux, nous évitons de les déloger et de les déranger durant la période de nidification. Les haies et autres herbes servent également d'abri aux insectes et petits mammifères. Si attendre quelques semaines pour tailler peut leur garantir de la tranquillité, cela en vaut la peine.
- Le fauchage tardif. Pourquoi ne pas laisser une partie de votre pelouse sans la tondre ? Cela va permettre la floraison de plantes qui raviront les insectes pollinisateurs qui eux-mêmes attireront les oiseaux ...
- Attention à vos tondeuses automatiques qui sont dangereuses pour les hérissons.
- Ces derniers étant principalement nocturnes, programmez la marche de votre tondeuse durant la journée. Cela leur évitera de sérieuses blessures pouvant être létales.
- N'hésitez pas à cultiver des plantes locales mieux adaptées à nos climats et des fleurs mellifères plus profitables aux abeilles.
- Rappelons enfin que l'utilisation d'herbicides totaux est interdite ! Il existe de nombreux trucs et astuces pour éviter de recourir aux produits anti-insectes ou anti «mauvaises herbes».
- Plutôt que de recourir au simple «pschitt» d'un spray d'herbicide, des méthodes alternatives parfois insoupçonnées, ingénieuses et peu onéreuses permettent de mieux protéger notre environnement (dont les précieuses abeilles) et notre santé tout en protégeant nos cultures des «envahisseurs».

Au rang de ces méthodes :

- Un choix de matériaux pour l'aménagement des sentiers.
- Le recours à des techniques de couverture du sol dans les potagers.
- L'installation de moustiquaires.
- Etc.

Si malgré tout, les envahisseurs ailés ou végétaux (ou les limaces) passent à l'attaque, un choix éclairé de techniques de lutte doit être choisi. Le désherbage manuel ou thermique, l'utilisation de produits plus naturels et/ou moins nocifs. Le retour aux méthodes alternatives d'aujourd'hui et d'autrefois à base de plantes, savons naturels ... Avoir un jardin propre et net, c'est bien ... Avoir un jardin plein de vie, c'est encore mieux !

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

Pour le groupe ENSEMBLE, les conseillers :

Christine, Madison, Jean-Louis, Jean-François, Salvatore et Frédéric



Protégeons le hérisson dans nos jardins !

Pour préserver les hérissons qui se promènent souvent dans les jardins, la commune de Beyne-Heusay demande à ses citoyens de redoubler de vigilance quand ils s'occupent de leurs espaces verts.

Le hérisson est une espèce menacée.

L'agriculture intensive, les pesticides et la circulation automobile ont fait chuter drastiquement les populations en Belgique et en Europe.

Le hérisson est un animal nocturne qui dort la journée dans les broussailles, les tas de bois ou de compost que l'on trouve notamment dans les jardins. Pour l'instant, ce sont surtout des mâles en vadrouille qui tombent sous les lames des robots tondeuses. Dans quelques semaines, les femelles sortiront avec leurs petits et les accidents risquent de se multiplier.

Pour éviter de les blesser, notre commune lance donc un appel à la vigilance :

Les détenteurs de tondeuses automatiques sont particulièrement invités à la prudence en programmant leur machine pour qu'elle ne fonctionne qu'en journée.

Pour protéger cette espèce en voie de disparition :
Robot ou pas, il suffit de tondre entre 10h et 17h.

E-guichet

- Les horaires d'ouverture du service population ne coïncident pas avec votre emploi du temps ?
- Vous préférez recevoir vos documents administratifs directement chez vous, en évitant ainsi de vous déplacer et gagner du temps ?
- **N'oubliez pas le service e-guichet, disponible via <https://beyne-heusay.e-guichet.be> !**

• Pour bénéficier de ce service en ligne, sécurisé et disponible 24h/24, rien de plus simple. Vous devez insérer votre carte d'identité électronique dans un lecteur EID. Si vous n'en disposez pas, passez par notre formulaire en ligne pour effectuer votre demande (<http://www.beyne-heusay.be/fr/demande-de-documents>).

• Vous aurez la possibilité de commander les documents suivants : composition de ménage, certificat d'inscription ou de résidence, certificat de nationalité (pour les belges), certificat de cohabitation légale, extrait d'acte de divorce, extrait d'acte de décès, extrait d'acte de mariage, extrait d'acte de naissance et extrait de casier judiciaire. Ceux-ci seront disponibles dans les meilleurs délais. En fonction de la destination du document, des frais s'élevant à 5,00€ pourront être appliqués. Le montant pour un envoi postal est, quant à lui, fixé à 1,50€. Afin de répondre correctement et rapidement à votre demande, merci de veiller à être le plus complet et précis possible dans les informations que vous nous transmettez. Après avoir passé commande, vous recevrez un mail de confirmation. Une fois votre demande traitée, vous recevrez une nouvelle notification. Merci de fournir un numéro de téléphone dans tous les cas.

• La demande de changement d'adresse, de copie conforme, de déclaration de don d'organes / d'euthanasie / de cohabitation légale / de nationalité, de légalisation de signature, de passeport, de carte d'identité, de permis de conduire ou encore d'autorisation parentale devront toujours faire l'objet d'une visite à l'administration communale pendant les heures d'ouverture. N'hésitez pas à contacter nos agents en cas de doute.

Nouvelle carte d'identité biométrique (nouvelle puce de contact) – quelques petits changements

Pour que le citoyen puisse utiliser la carte munie de la nouvelle puce de contact, il doit disposer du nouveau eID Middleware (v5.0.17 ou version ultérieure). Il peut à tout moment le télécharger via <http://eid.belgium.be>. Sur ce même site web, il est également possible de télécharger la toute dernière version de l'eID Viewer (v5.0.15 ou version ultérieure) dont le citoyen a besoin s'il souhaite lui-même lire sa carte. Les différents services proposés par les pouvoirs publics peuvent être utilisés sans problème avec la carte munie de la nouvelle puce de contact (Tax-on-web, MonDossier ...). Le fait de ne plus devoir demander la réimpression des codes une fois la carte activée constitue un avantage important pour le citoyen.

Déclarations fiscales électroniques, pensez à vérifier la validité de votre carte d'identité et à disposer de votre code PIN !

La saison des déclarations fiscales est arrivée. Si vous envisagez d'effectuer votre déclaration électroniquement via le portail «Tax-on-web», pensez à vérifier la validité de votre carte d'identité. Par ailleurs, le code PIN de la carte sera aussi indispensable. Si vous ne connaissez plus votre code PIN, vous pouvez contacter le service population au 04.355.89.30. Attention, il faut tenir compte d'un délai d'environ quinze jours à trois semaines pour obtenir un nouveau code ou une nouvelle carte d'identité.

Modernisation des titres de séjour délivrés aux citoyens de l'Union Européenne

Après la modernisation des cartes d'identité électroniques délivrées aux ressortissants belges, c'est au tour des titres de séjour délivrés aux citoyens de l'Union Européenne. En quoi consiste-t-elle ?

Celle-ci porte sur plusieurs aspects :

1. LE MODÈLE

Le modèle des titres de séjour délivrés aux citoyens de l'Union Européenne n'est plus le même que celui des cartes d'identité délivrées aux citoyens belges.

2. L'INTITULÉ

- Carte E devient Carte EU
- Carte E+ devient Carte EU+
- Annexe 8 devient Annexe 8ter
- Annexe 8bis devient Annexe 8quater

3. LES EMPREINTES DIGITALES

Les titres de séjour délivrés aux citoyens de l'Union Européenne seront désormais pourvus d'une puce dans laquelle seront enregistrées les empreintes digitales de leur titulaire.

4. LA SUPPRESSION DU CHOIX ENTRE LA VERSION PAPIER OU LA VERSION ÉLECTRONIQUE

La possibilité pour les citoyens de l'Union Européenne de choisir entre un document de séjour en papier et un titre de séjour électronique a été supprimée.

Qu'en est-il des titres de séjour électroniques et des documents de séjour en papier déjà délivrés ?

Les cartes E/E+ et les annexes 8/8bis délivrées aux citoyens de l'Union Européenne restent valables jusqu'à la fin de leur durée de validité. Toutefois, il est loisible aux citoyens de l'Union Européenne de demander anticipativement et à leurs frais un « nouveau » titre de séjour.

Infos : Service des étrangers | 04.355.89.32 | population@beyne-heusay.be

Vaccination pour les enfants

Chers parents,

Nous tenons à vous rappeler que la vaccination antipoliomyélique est rendue obligatoire en Belgique depuis 1967 et nécessite 4 injections. Celles-ci devront être administrées à votre enfant entre ses 2 et 15 mois. Le certificat de vaccination envoyé par courrier suite à une nouvelle naissance, devra être complété et contenir obligatoirement les éléments suivants :

- Nom, prénom et date de naissance de votre enfant ;
- Les quatre dates obligatoires de vaccination ;
- Le cachet et la signature du médecin.

Celui-ci sera à nous déposer soit dans la boîte aux lettres de l'administration communale (Place Joseph Dejardin, 2), soit directement au guichet du service population. Vous pouvez également nous le faire parvenir par e-mail via l'adresse population@beyne-heusay.be

Le certificat CertIBEau

Pour toute nouvelle construction, le certificat CertIBEau est obligatoire depuis ce 1^{er} juin.



L'Eau est une ressource à protéger pour le bien de tous, pour l'environnement et la biodiversité. Or, en Wallonie, toutes les habitations, en ce compris les nouvelles constructions, ne respectent pas strictement les normes et règlements

en matière d'eau. Face à ce constat, le Parlement wallon a décidé d'organiser cette vérification via la mise en place d'une Certification des Immeubles Bâties pour l'Eau - CertIBEau.

Le Gouvernement wallon a par ailleurs confié à la SPGE l'organisation et le suivi de ces CertIBEau. La SPGE est l'autorité compétente pour agréer des centres de formations et les certificateurs, mais aussi pour développer et assurer le suivi d'une plateforme informatique afin d'établir ces certifications.

À partir du 1^{er} juin 2021, toute nouvelle construction aura l'obligation de disposer d'un CertIBEau conforme avant d'obtenir un accès définitif à l'eau de distribution. Le CertIBEau n'impose pas de nouvelles obligations aux usagers, mais assure une vérification de la bonne application des législations existantes en matière d'eau potable et d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), à l'instar des certifications existantes à Bruxelles et en Flandre.

Le certificat CertIBEau permet de répondre à 3 enjeux majeurs :

Sanitaire : les installations intérieures peuvent faire l'objet de dysfonctionnement sur le plan de l'hygiène et de la santé humaine. Comme, par exemple, la présence de canalisations en plomb, une connexion entre le circuit d'eau de distribution et celui d'eau de pluie ...

Environnemental : grâce à des actions comme la vérification du raccordement des immeubles à l'égout, l'absence de rejet des eaux usées dans le milieu naturel... L'objectif est d'améliorer la qualité des masses d'eau, tant de surface que souterraines.

Informatif : au travers de vérifications du cycle de l'eau des immeubles bâtis, chaque propriétaire peut connaître l'état de ses installations ainsi que la réglementation et les risques sanitaires qui y sont liés. Une meilleure connaissance incite à une meilleure utilisation des installations.

Infos : Service urbanisme | 04.355.81.62 | urbanisme@beyne-heusay.be

Passage aux conteneurs, nous sommes sur la bonne voie

En 2019 la production moyenne de déchets par habitant était de 175,70 kg. La commune était classée 70^{ème} sur 72. En 2020, la production a encore augmenté : 184,5kg. Cette augmentation est peut-être due au fait que les citoyens se sont séparés de leurs derniers sacs. Cette hypothèse est corroborée par un pic d'accroissement fin décembre 2020. Aujourd'hui, un bilan établi par Intradel jusqu'à la 14^{ème} semaine permet d'effectuer une projection annuelle de déchets résiduels de 87,90kg et de 29,70kg de déchets organiques. Beyne-Heusay passerait ainsi de la 70^{ème} à 19^{ème} place du classement, ce qui constitue un réel succès.

Il convient cependant d'attirer l'attention sur le fait que certains ménages semblent s'éloigner de cette note positive. En effet, environ 10% des ménages dépassent déjà allégrement les quotas attribués, consommant jusqu'à 4 à 5 fois plus. Or, à l'exception de certains cas particuliers, il est tout à fait possible de diminuer sa production de déchets, notamment en améliorant le tri et en évitant de surconsommer.

Nous vous rappelons que vous pouvez suivre votre production de déchets au départ du site Internet d'Intradel grâce aux mot de passe et login que vous avez reçus. Si vous ne disposez pas d'un accès au web, ou si vous avez égaré vos codes, vous pouvez vous adresser à Intradel au 04.240.74.74.

Le service environnement et le service des finances se tiennent également à votre disposition pour vous donner des conseils au 04.355.81.65 ou 04.355.89.10.

Utiliser les dépôts sauvages pour faire diminuer sa production de déchets ne constitue pas une solution. Il s'agit même d'une infraction qui peut vous coûter plusieurs centaines d'euros. Heureusement, ces cas ne sont pas légion, et certains l'ont appris à leurs dépens.

La taxe forfaitaire pour l'année 2021 est en cours d'adressage, ou est déjà peut-être arrivée chez vous. Il s'agit du taux de base par ménage.

La partie forfaitaire comprend :

- La collecte des PMC et papiers cartons ;
- L'accès au réseau de recyparcs et aux bulles à verre ;
- La collecte des sapins de Noël ;
- La mise à disposition des conteneurs ;
- Le traitement de 50kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant ;
- Le traitement de 25kg de déchets organiques par habitant ;
- Un quota global de 30 levées des conteneurs à puce par an et par ménage ;
- L'accès illimité aux conteneurs collectifs enterrés pour les déchets résiduels pour les titulaires d'un badge.

Ce service est facturé par an :

- 99€ par an pour 1 personne isolée ;
- 129€ par an pour les ménages de 2 ou 3 personnes ;
- 139€ par an pour les ménages de 4 personnes et plus.

Au terme de cette année 2021, le bilan sera tiré de la production de chaque ménage. Sur cette base, les kilos supérieurs aux quotas compris dans la taxe forfaitaire, seront facturés comme suit :

- 1€/levée supplémentaire de conteneur ;
- 0,42€/kg pour les déchets ménagers résiduels au-delà de 50kg/hab/an ;
- 0,10€/kg pour les déchets organiques au-delà de 25kg/hab/an.

La facture concernant ce surplus éventuel vous parviendra l'année prochaine, en même temps que la taxe de base relative à l'année 2022. Il est donc important de faire attention à sa production de déchets et de la suivre régulièrement.

Nous tenons à remercier tous les ménages qui participent à l'amélioration de notre environnement.

KÉ NOVELLE À CPAS DI BINNE-HOUSSAIE !?

Li CPAS s'aprestèye po lès activités d'osté, min todi to rèspektant les mèseûres COVID 19 !

AMO Arkadas

Comme à chaque période de vacances scolaires, Arkadas propose des animations diverses pour ses groupes de jeunes. Cette année, outre l'organisation et la planification des activités, l'équipe a dû se mobiliser au mieux afin de respecter les protocoles sanitaires spécifiques en vigueur et de garantir ainsi une sécurité optimale pour tous.

Petit retour en arrière !



Durant les congés de printemps 2021, des petits groupes, d'âges différents, ont pu, entre autres, faire de l'accrobranche à Spa, se rendre au Monde Sauvage d'Aywaille ou à Forestia à Theux, visiter le Pass à Mons, assister à un spectacle au Centre culturel de Soumagne ou participer à la chasse aux œufs organisée par la commune, etc. Toutes ces activités favorisent les échanges et créent des liens positifs avec les éducateurs, qui deviennent des personnes de confiance, mais également entre les jeunes. Jeunes qui tentent de se reconstruire et de s'adapter à nouveau à une vie sociale plus animée.

En plus de cet agenda chargé, un petit groupe de préadolescentes s'est engagé dans la réalisation de capsules vidéo dans le cadre d'un projet «mobilité», lancé par «Interpell'AMO». Elles ont ainsi abordé les difficultés que les personnes peuvent avoir à se déplacer, notamment pour les soins de santé.

En collaboration avec la Coordination Sociale de Soumagne, Arkadas a activement participé à la création du site internet et de l'application smartphone «Buzzado». Ceux-ci s'adressent aux jeunes et à leur famille : ils référencent les services de proximité qui peuvent leur être utiles. Des animations scolaires avaient été assurées par l'équipe pour la présentation de ce projet sous forme d'un jeu de plateau. N'hésitez pas à y jeter un œil : www.buzzado.be

Petit tour dans le futur :

L'été approchant à grands pas, l'équipe concocte actuellement le planning de juillet et août : camping, sorties diverses, stages enfants, gîtes ... Le projet «Été Solidaire» sera évidemment de la partie.

Infos : AMO ARKADAS, rue J. Leclercq, 80 | 0496.21.43.32.

EDD «LE TREMPLIN»

L'année scolaire s'achève et les éducateurs de l'école de devoirs «Le Tremplin» songent doucement à l'organisation de leurs activités d'été. Ce désormais célèbre virus nous empêchera cette année encore de parcourir les routes, mais nul besoin de partir au bout du monde pour être dépaysés et se sentir en vacances !

Dans le cadre de la plaine de vacances «Été-Jeunes» réalisée en partenariat avec la commune, l'école communale de Fayembois accueillera 45 enfants de 4 à 12 ans, du 2 au 13 août. Les éducateurs se chargeront de leur faire vivre un réel moment de décompression, loin des rythmes effrénés, dans un cadre vivant et bienveillant. Tous ensemble, nous partagerons des moments forts, empreints de légèreté, mais surtout de plaisirs simples. Se balader à vélo, découvrir la nature environnante, papoter, chanter ensemble, écouter une histoire à l'ombre d'un arbre, peindre, faire des batailles d'eau ou encore se déguiser. Tout sera réuni pour des vacances réussies, dans le respect du rythme de chaque enfant et des mesures sanitaires en vigueur.

Du 16 au 20 août, une vingtaine d'enfants, de 6 à 12 ans, inscrits à l'école de devoirs aura la possibilité de s'initier à différentes techniques de cirque grâce à l'école Polichinelle. Un spectacle rassemblant parents et enfants sera organisé en fin de stage. Une chouette occasion pour ces derniers de mettre en avant leur potentiel et leur créativité, encadrés par des professionnels, encouragés et accompagnés par les éducateurs du Tremplin.

Infos : EDD «Le Tremplin», rue J. Leclercq, 80 | 0495.57.84.07.



Les écoles communales

Fayembois

Les enfants ont réalisé un beau projet : aménager la cour avec un circuit vélo. Nous avons d'abord créé le circuit dans la classe, sur une affiche. Ensuite, on l'a reproduit sur une maquette, pour finalement avoir la joie de le voir réalisé dans notre cour via la société Idema ! Vivement le beau temps pour expérimenter nos connaissances du code la route et notre maîtrise des véhicules (vélo, trottinettes, etc.).



Beyne-Centre

Les enfants de l'école communale de Beyne-Centre ont eu le plaisir de découvrir une nouvelle tête : il s'agit de madame Michèle ! Elle s'est présentée dans toutes les classes afin de faire notre connaissance et nous expliquer son rôle au sein de notre école. Elle est notre éducatrice et se tient à notre disposition. Nous l'apprécions énormément et nous pouvons compter sur elle pour nous accompagner dans nos futurs projets. Si nous en éprouvons le besoin, elle est à notre écoute dans un espace aménagé où l'on se sent bien.

Dans toutes les écoles communales

Le service travaux a installé des poubelles afin de mieux trier. Des personnages sont affichés en relation avec les animations d'Intradel et le type de déchet que nous pouvons y mettre.

Merci Intradel pour cette belle histoire «Les Trietousbiens» que vous pouvez consulter sur leur site (www.intradel.be). Vous ferez connaissance avec Papycarto, Avaletout, PMC et Mamycocompost qui sont des mangeurs de déchets ! Nous avons également reçu les gros conteneurs pour les cartons et les déchets verts.



Infos : Service Enseignement | 04.355.89.43 | Facebook : Ecoles communales de Beyne-Heusay | <https://ec.beyne-heusay.be>

Le Plan de Cohésion Sociale en action



Bravo aux ados qui ont terminé la session JCPMF !

Depuis 10 ans, le PCS de Beyne-Heusay a pour habitude de proposer une session «Je cours pour ma forme» au printemps. Cette année, suite à la crise sanitaire, celle-ci a dû être adaptée puisqu'elle ne pouvait accueillir que des adolescents. Durant 12 semaines, à raison de deux fois par semaine, et en deux bulles, 20 jeunes ont arpenté le RAVeL pour atteindre l'objectif final : courir 5 km sans s'arrêter. Ce défi sportif visait également à améliorer leur bien-être, eux qui ont particulièrement souffert des restrictions liées à la crise sanitaire. Nous félicitons nos jeunes pour leurs exploits et les encourageons à persévérer dans cette voie sportive !

Le service «Papillon»

- Vous avez des difficultés personnelles qui vous empêchent d'avancer ?
- Vous avez besoin de soutien et d'écoute ?
- Vous avez un objectif de vie, mais vous ne savez pas comment l'atteindre ?

En partenariat avec l'AIGS, le PCS de Beyne-Heusay propose un accompagnement gratuit pour les personnes se sentant en situation de vulnérabilité. Un psychologue est présent à raison d'une fois par semaine (le jeudi) pour vous aider à atteindre vos objectifs personnels.

Contact : Kevin LABBE | 0493/40.33.12 | k.labbe@aigs.be



Jeunesse

Animations d'été

Pour la deuxième année consécutive et suite à la crise sanitaire, les plaines de vacances et les stages communaux ont dû être adaptés. La plaine de juillet (4-12 ans) se déroulera sur deux sites scolaires, à savoir l'école communale de Beyne-Centre et l'école communale de Bellaire, du 05 au 30 juillet. Quant à la plaine d'août (4-12 ans), elle aura lieu à l'école communale de Fayembois, en partenariat avec les éducateurs de l'école de devoirs «Le Tremplin», du 02 au 13 août (voir article CPAS). Pour les plus jeunes (2,5-5 ans), un stage de psychomotricité, ainsi qu'un stage d'éveil musical, sont programmés les deux premières semaines d'août. Une fois de plus, suite aux difficultés engendrées par la crise sanitaire, les autorités communales et le CPAS ont souhaité que ces semaines d'activités soient gratuites.

Concernant les adolescents (12-18 ans), ils pourront réaliser des sorties et activités en compagnie des éducateurs de l'AMO Arkadas et du service jeunesse, tout en respectant les mesures en vigueur (voir article CPAS).

D'autres stages (2,5-12 ans) sont également organisés par des clubs locaux et ASBL durant le mois d'août. Afin de diminuer le coût des inscriptions, les locaux communaux sont gracieusement mis à leur disposition.

Appel à projet «JUMP !» de l'ONE

Début 2021, l'ONE a lancé son 4^{ème} appel à projets visant à soutenir des projets de lutte contre la pauvreté dans les centres

Les ateliers «Mix'âges», vers une reprise !

Si les mesures sanitaires le permettent, une reprise des ateliers PCS est programmée vers la mi-septembre. Envie de peindre, d'écrire, de faire du sport (course à pied et gym douce), de discuter sur un thème spécifique ... Le tout dans une ambiance conviviale ? Pour s'inscrire, contactez notre service PCS à **partir du 16 août**.

• Nous recherchons un/une bénévole !

- Après plusieurs années de bénévolat au sein de notre service PCS, notre animatrice Ninette, qui s'occupait notamment de l'atelier «De fil en aiguille», vogue vers de nouveaux projets. Nous sommes donc en quête d'un(e) nouveau/nouvelle bénévole pour animer un atelier créatif (tricot, couture ou autre projet artistique).
- Vous avez envie de vous investir au sein de votre commune ?
- Vous avez la fibre artistique et souhaitez partager vos compétences ?
- Vous avez du temps (1 ou 2 atelier(s) par mois) ?
- Vous êtes sensible à la cohésion de groupe ?

• Contactez notre service PCS **dès maintenant !**

de vacances et plus particulièrement pour les enfants de 2,5 à 15 ans issus de familles en situation de précarité. Les éducateurs de l'AMO Arkadas, de l'école de devoirs «Le Tremplin» et du service jeunesse ont souhaité travailler en synergie et proposer un projet fédérateur. Après plusieurs concertations, ils ont introduit un dossier de candidature qui a été retenu par le jury. Une subvention de 4.022€ permettra l'organisation d'un séjour à Butgenbach durant cet été. Une quinzaine de jeunes auront le plaisir de vivre des moments uniques et de détente dans un cadre verdoyant. Accompagnés des éducateurs qu'ils fréquentent durant l'année, ils pourront réaliser ce séjour en toute confiance.

Opération «Été solidaire, je suis partenaire»

Il s'agit d'une opération de la Région wallonne qui promeut la solidarité des jeunes envers l'ensemble des citoyens. Cette initiative permet l'engagement de jeunes, âgés de 15 à 22 ans, toujours étudiants, pour réaliser des travaux d'utilité publique et rendre des services à la population. Depuis plusieurs années, notre service jeunesse répond à cet appel afin de pouvoir travailler avec plusieurs jeunes confrontés à des difficultés sociales et/ou économiques. Pour cet été, la subvention reçue permettra l'engagement de 12 jobistes qui seront encadrés par les éducateurs de l'AMO Arkadas et du service jeunesse. Au programme : nettoyage des cimetières, réalisation de parterres, aide à la préparation de colis alimentaires, rénovation de meubles de jardin à la maison de quartier, etc. En plus d'être une première expérience dans le monde du travail, ce projet permet également de travailler certaines valeurs sociétales, comme le respect, la solidarité et l'estime de soi.

FESTIVAL DE PROMENADE 21 > 29 août 2021



Des balades ludiques, musicales et gourmandes au cœur de Beyne-Heusay !

Envie de passer un agréable moment en famille et/ou entre amis ? Dans le cadre du «Festival de Promenade» organisé par l'Office du Tourisme de la Ville de Liège, le PCS et la sandwicherie «Les Fées Maison» vous proposent différentes formules !

Durant le week-end des 28 et 29 août, venez participer à l'une des balades suivantes :

- **Parcours A - 1.5 km – accessible aux PMR/poussettes.**
Qui Miaule ? Comment s'appelle le petit de la vache ? Qui dort dans une niche ? Cette balade sera agrémentée d'un jeu sur le thème des animaux. De quoi ravir les plus jeunes !
- **Parcours B - 4.5 km – parcours vallonné et boisé.**
Qui chante «Je l'aime à mourir» ? Quel groupe de cinq filles a révolutionné la planète pop dans les années 90 ? Poursuivez les paroles «C'est le dessert que sert...». Cette balade sera agrémentée d'un blind test ! N'oubliez pas de vous munir d'un smartphone chargé pour scanner les QR-codes.
- **Parcours C - 6.5 km – parcours vallonné et boisé.**
Même principe que le parcours B, mais prolongeons le plaisir avec 2 kms en plus !

Ces balades emprunteront des sentiers méconnus de Beyne-Heusay. L'occasion de découvrir votre commune tout en s'amusant et en chantant !

Cerise sur le gâteau : au départ, possibilité d'emporter des lunchs préparés par la sandwicherie «Les Fées Maison». En fin d'activité, récompense pour les enfants offerte par la sandwicherie.

- Pack lunch adulte : 1/2 sandwich + 1 soft + 1 muffin à 8,50€
- Pack lunch enfant : 1/3 sandwich + 1 soft + 1 muffin à 6,50€
- Pack dégustation apéro pour 2 personnes à 15€

Attention, réservation obligatoire pour participer à ces balades (avec ou sans packs).

Départ : Sandwicherie «Les Fées Maison», Grand Route 591, 4610 Beyne-Heusay.
Infos et réservations : à partir du 02 août, auprès de notre service PCS.

Infos : Services PCS - Tourisme - Culture | 04.355.89.27 | pcs@beyne-heusay.be
Facebook : PCS de Beyne-Heusay



Expo photo en plein air organisée par le Photo Club Beynois

Du 15 juin au 31 juillet, le Photo Club Beynois vient à votre rencontre via une exposition en plein air.

Au détour d'une promenade sur le RAVeL, nous vous proposons de découvrir Alain, Anne, Aurélie, Ben, Bernard, Hugues, Jérémie, Johan, Marc & Philippe qui auront le plaisir de vous présenter un bref aperçu de leur travail.

Durant cette période particulière, nos portes sont toujours ouvertes, n'hésitez pas à venir virtuellement nous rendre visite, et pourquoi pas nous rejoindre ?

<https://www.facebook.com/PhotoClubBeynois>
<http://www.pcbeynois.be>

Service population

Du 1^{er} juillet au 31 août, le service population fermera ses portes le mercredi à 16h30 au lieu de 18h.

	8h - 12h	12h - 13h	13h - 16h30	
Lundi	■	■	■	■ Ouvert □ Sur rendez-vous
Mardi	■	■	■	
Mercredi	■	■	■	
Jeudi	■	■	■	
Vendredi	■	■	■	
Samedi	■	■	■	

Bibliothèques

La bibliothèque de Beyne Centre sera fermée du 12 au 25 juillet et du 09 au 22 août.

La bibliothèque de Queue-du-Bois sera fermée tout le mois de juillet. Sa réouverture se fera le 3 août.

Espace Public Numérique

L'espace public numérique sera fermé pendant les mois de juillet et août. La reprise des formations est prévue le 13 septembre. Les inscriptions débuteront le 2 août, auprès de notre animateur EPN au 0478.79.31.59. Pour plus de détails, visitez la page de l'EPN sur le site Internet de l'administration communale.